

Règlements du conseil d'agglomération de La Tuque



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAVIOLETTE
AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

RÈGLEMENT NO 6028-01-2015 modifiant le règlement no 6028-2015 « concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du comité consultatif et d'analyse du Service de développement économique et forestier La Tuque ».

À une séance ordinaire du conseil municipal de Ville de La Tuque, tenue le 20 octobre 2015 et présidée par le maire, monsieur Normand Beaudoin, et à laquelle étaient présents les membres mesdames Chantal St-Louis et Sylvie Lachapelle et messieurs Larry Bernier, Claude Gagnon, Luc Martel, André Mercier, Jean Duchesneau et Julien Boisvert, formant quorum.

ATTENDU qu'à son assemblée ordinaire du 19 mai dernier, ce conseil d'agglomération procédait à la création et à la nomination des membres du comité consultatif et d'analyse du Service de développement économique et forestier La Tuque afin de procéder à l'analyse des différents projets et émettre des recommandations;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'appellation dudit comité afin que celui-ci soit autorisé à octroyer les sommes allouées via les Fonds dont le Service assure la gestion;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de l'assemblée ordinaire tenue le 15 septembre 2015 par le membre, monsieur Jean Duchesneau;

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT NO 6028-01-2015, CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le titre du règlement no 6028-2015 est remplacé par le suivant :

« Concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement du Service de développement économique et forestier La Tuque ».

ARTICLE 2

L'article 1 du règlement no 6028-2015 est remplacé par le suivant :

« Le présent code s'applique à tous les membres du comité d'investissement du Service de développement économique et forestier La Tuque ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

FAIT ET ADOPTÉ par le conseil d'agglomération de La Tuque à son assemblée ordinaire du 20 octobre 2015.

Jean-Sébastien Poirier
Greffier

Normand Beaudoin
Président